

FISCALITÉ**Télé-redevance en fonction des revenus dès 2016 ?**

Ce jeudi le député Pierre-Yves Jeholet devrait présenter au Parlement wallon sa proposition de décret concernant la télé-redevance. Son intention : la faire supprimer purement et simplement.

Le ministre du Budget, Christophe Lacroix, partage le constat « pas neuf » qui veut que cette taxe n'est pas juste.

« Quant à son caractère antisocial décrit par M. Jeholet, je nuancerais, ajoute Lacroix. 25 % des Wallons ne la payent pas parce qu'ils ont un statut BIM ou OMNIO. et je rappelle au député MR que le dernier à avoir diminué cette taxe, c'était le socialiste Michel Daerden. »

Lacroix est donc d'accord : la télé-redevance ne peut rester en l'état. Mais en revanche, il ne partage pas l'intention de Jeholet de la voir supprimée.

« Dire qu'on peut supprimer la télé-redevance en la remplaçant par rien, c'est populiste et facile,

juge le ministre qui rappelle les contraintes budgétaires. Cette taxe rapporte plus de 100 millions à la Wallonie. On ne peut pas la supprimer ainsi sans compensations. »

Une taxe solidaire et modulée

Fort bien, mais alors comment faire ?

Lacroix opterait pour une adaptation de la taxe tant décrite, pas pour sa suppression. Et ce dans le cadre d'un vaste « tax shift » wallon en 2016.

« Nous devons revoir le bonus logement, les droits de succession, de donation, d'enregistrement, la perception des impôts devenus régionaux. Une piste serait donc également de revoir la télé-redevance, de la moduler en fonction des revenus. Ceux qui gagnent peu ne payeraient presque plus rien. Mais ça signifie que les hauts revenus payeraient plus. »

Une sorte de taxe solidaire en somme. ■ **M. Dum.**